

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 991

**Rubrik:** Environnement

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Coup de pouce

**(jd) Les Genevois, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, aiment à user de superlatifs. Ainsi, présentant un projet de loi d'encouragement à l'énergie solaire, le conseiller d'Etat Christian Grobet n'a pas hésité à faire référence à la survie de l'humanité qui implique de trouver de nouvelles sources d'énergie. Son collègue Jean-Philippe Maître a qualifié le projet d'ambitieux.**

En fait, le cadre budgétaire prévu — 1 million de francs — permettra de subventionner 1000 m<sup>2</sup> de capteurs solaires, une surface tout juste suffisante pour fournir l'eau chaude sanitaire à 500 personnes. A ce rythme il faudra 700 ans pour que l'ensemble de la population genevoise soit approvisionnée en eau chaude solaire. Donc une ambition à très long terme.

Le projet de loi part de prémisses dépassées: il considère que la production d'eau chaude solaire en est à sa phase expérimentale alors qu'il s'agit d'une technique éprouvée à promouvoir largement. Sur ses propres immeubles la Ville de Genève a déjà installé 1000 m<sup>2</sup> de capteurs; le canton, dans le cadre de sa politique d'aide à la construction de logements sociaux, ne pourrait-il pas imposer cet équipement? Face à la croissance constante de la consommation d'électricité et au taux de pollution de l'air genevois, ne serait-il pas temps d'opérer un changement complet d'attitude et de considérer comme inacceptable l'utilisation du mazout, du gaz et de l'électricité pour le chauffage de l'eau sanitaire?

La difficulté réside dans le coup de pouce initial: comment inciter les propriétaires à investir dans un équipement dont il ne vont pas profiter directement — les économies seront au bénéfice des locataires — ou qui implique une durée

sultation ouverte sur le projet de révision totale de la constitution fédérale. Des centaines de particuliers et d'organisations avaient alors transmis leurs avis et critiques. Las, le veto des organisations économiques avait alors conduit à clore l'exercice et seul a survécu un fade projet qui sommeille dans les tiroirs de l'administration. De quoi affaiblir encore la confiance des citoyens dans les institutions. ■

d'amortissement? Il y a bien une solution qui permettrait d'optimiser l'intervention de l'Etat et d'accélérer la pose de capteurs: le canton subventionne la pose de capteurs, mais l'économie financière ainsi réalisée — l'eau chauffée par le soleil revient moins cher — est provisoirement soustraite à l'usager au profit d'un fonds d'équipement. Ce fonds ali-

mente les subventions nouvelles et ainsi de suite. Reste à fixer la durée pendant laquelle le consommateur d'eau chaude se voit privé de l'économie financière réalisée.

Selon les spécialistes, l'équipement optimal est de 0,5 m<sup>2</sup> de capteur et 15 litres d'eau stockée par personne. Si l'on sait qu'un m<sup>2</sup> de capteur permet d'économiser l'équivalent de 80 litres/an de mazout, l'économie potentielle à Genève est de 15'000 tonnes/an de mazout.

Reste le problème juridique. L'ordonnance fédérale sur les abus dans le secteur locatif ne permet pas de retenir l'économie financière réalisée au profit d'un fonds d'équipement. Et si les associations de locataires montaient au créneau pour défendre une solution qui à terme satisfait aussi bien l'intérêt collectif que les intérêts des usagers ? ■

## ENVIRONNEMENT

# Au tour de l'eau

**(pi) La Société pour la protection de l'environnement poursuit la publication de ses «Dossiers de l'environnement»; après les déchets et les sols, le troisième ouvrage est consacré à l'eau. La structure du dossier est constante: une explication historique et scientifique du thème; une description des atteintes subies et quelques propositions pour améliorer la situation.**

Si la partie historique se lit agréablement (on y apprend notamment que Rome distribuait déjà 1000 litres d'eau par jour et par habitant au Ier siècle de notre ère et que certains fleuves étaient certainement plus pollués au Moyen-âge que de nos jours), la partie consacrée aux pollutions dont l'eau est victime est franchement désespérante. Bien sûr, rien de bien nouveau; nous savons tous, ou nous pourrions tous savoir, que des traces de polluants ont été retrouvées jusque dans les glaces de l'Antarctique et que de nombreuses espèces marines et lacustres sont menacées; que les océans étouffent, que les mers se transforment en cloaques et que la navigation sous pavillon de complaisance est un scandale écologique dont tous les pays possédant des ports semblent s'accommoder. Mais l'inventaire laisse une impression

d'impuissance et semble rendre vaine la préservation de ce bien au niveau familial en regard du comportement de certaines industries et de l'ampleur du problème.

Parmi les solutions préconisées, relevons le doublement du réseau de distribution, offrant aux consommateurs une eau potable et une eau à usage industriel ou pour les chasses de WC par exemple. Si ce système permettrait des économies importantes au niveau du traitement des eaux, il contribuerait aussi à dévaloriser le produit. La vraie solution consiste, comme pour l'air et le sol, à lui donner un prix. Car comment justifier que l'eau soit gratuite? Le consommateur paie pour l'instant un service, un réseau qui lui amène le précieux liquide jusque chez lui, et non pas un produit. Nous devons en finir avec cette conception d'une nature qui fournit ce dont on a besoin en quantité illimitées et gratuitement. Ceci ne devrait pas figurer pas dans les articles d'une loi, mais dans la tête des gens.

*L'Eau aujourd'hui.* Société pour la protection de l'environnement, Georg éditeur, Genève, 1990. 23 francs auprès de la SPE, 6 rue Saint-Ours, 1205 Genève. Tél.: 022 29 99 29.